

# CONSEIL MUNICIPAL

## ***Procès-verbal de la séance du 24 mars 2021***

Affichage du 25/03/2021

Le 24 mars 2021 à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS**

L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOÏT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, M. PABOEUF, adjoints,  
M. LE GENTIL, V. AIT TALEB, J.-Y. LOURY, N. LOGEAIS-PIEL, L. ALLIAUME, S. LABOUX MORIN Q. JAGOREL, B. TANCRAÏ, J.-L. VAULEON, N. LUCAS, R. TREGUER, L. FAROUJ, E. SAUVAGET, G. LE BRIS, S. TOUZEAU, N. JAOUEN, S. MACÉ, T. PHAM, T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, A. BIDAULT, S. LAPIE conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSES**

S. LABOUX MORIN (1<sup>ère</sup> heure), M. TOMASI

### **PROCURATIONS**

S. LABOUX-MORIN à K. LEPINOIT-LEFRÊNE jusqu'au point 6, M. TOMASI à J.-L. VAULEON

### **SECRETAIRE**

N. JAOUEN

N. JAOUEN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, la Maire ouvre la séance.

**T. ANNEIX :** « Madame la Maire, Madame l'Adjointe en charge de la culture et de la communication, Madame l'Adjointe en charge de la jeunesse, de l'inclusion et de la démocratie participative,

Nous allons approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 février dernier.

Cependant, nous avons des interrogations concernant votre communication auprès des Bettonnais, par exemple :

- Comme nous l'avons déjà évoqué, l'accès pour la population à la consultation de nos débats des conseils municipaux des 8 juillet, 23 septembre, 14 novembre 2020, *via* le site de la ville est toujours impossible, pourquoi ? Les procès-verbaux ont été approuvés.

- Nous nous faisons également le relais de Bettonnais qui s'étonnent de la réception tardive du Betton Infos dans leurs boîtes aux lettres.

- Pourquoi l'absence de communication hors Betton Infos, *via* la presse quotidienne, informant des retransmissions des conseils municipaux qui permettraient aux Bettonnais de suivre de leurs domiciles nos échanges en direct. Pour information, le visionnage de notre dernier conseil est passé de 39 vues à 400 vues, preuve de l'intérêt que portent nos concitoyens à nos échanges.

Ne pensez-vous pas que « Façonner une ville citoyenne » passe également par ce type de mesures. Merci pour vos réponses. »

**L. BESSERVE :** Concernant l'accès aux procès-verbaux des Conseils, sur le site internet, nous allons vérifier mais ils doivent y être. Nous allons regarder la raison pour laquelle ils n'y sont pas. Les résumés des séances sont affichés, j'ai expliqué au dernier Conseil la différence entre les comptes rendus et les procès-verbaux. Le compte-rendu est mis très rapidement sur le site après le Conseil et qui résume la séance, reprend les délibérations et les votes, et le procès-verbal qui reprend l'ensemble des débats mais qui doit être approuvé par le Conseil Municipal qui suit et qui doit être retransmis sur le site. Donc je m'engage à ce que ce soit fait régulièrement à chaque Conseil Municipal.

En ce qui concerne le Betton Infos, il a été décalé d'une quinzaine de jours depuis cette année, en raison de l'absence de personnel, vu le contexte et avec le départ en congé maternité d'un des agents

également. De par le contexte et le peu d'activités des associations en ce moment, depuis le début de l'année il y a une régularité dans la distribution, au 15 du mois. Dernièrement nous avons pris la décision de publier le Betton Infos au 15 mars couvrant l'ensemble du mois d'avril de façon à revenir à cette communication mensuelle au premier du mois à laquelle sont habitués les Bettonnais. Nous allons reprendre le rythme de cette publication au premier du mois à partir du mois de mai, donc le Betton infos sera distribuée la dernière semaine d'avril, idem pour le mois de juin avec une interruption en juillet et août, pour une reprise à partir de septembre.

Concernant la retranscription en visio du Conseil Municipal, effectivement beaucoup de Bettonnais suivent la séance en visio et on ne peut que s'en réjouir. Et sortis du contexte du couvre-feu et du contexte sanitaire actuel, nous serons amenés à poursuivre cette diffusion et sans doute à l'améliorer puisque comme je vous l'avais expliqué, on fait aussi avec les moyens que nous avons aujourd'hui dans cette salle puisque nous réintégrerons, je l'espère au plus vite la salle du Conseil Municipal.

**T. ANNEIX :** On pensait éventuellement à un communiqué dans le Ouest-France, le mardi ou le mercredi précédent, informant du Conseil Municipal, de l'ordre du jour et le lien. Les personnes qui nous ont fait la remarque ne sont pas forcément à l'aise avec le support informatique pour aller consulter le site internet de la Ville.

**L. BESSERVE :** Il y a eu une information de faite aujourd'hui dans le Ouest-France... Vous demandez que cela soit anticipé ? D'un jour ou deux ? Si c'est possible, nous ne décidons pas du jour de parution malheureusement.

**C. GOYAT :** Ou sur les réseaux ou le site de la Ville ?

**S. ROUANET :** Sur le site de la Ville, c'est annoncé avec le lien mais le jour même du Conseil car sinon le lien ne fonctionne pas, c'est indépendant de notre volonté.

Mis aux voix, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 février 2021, est adopté.

## **1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE 2019** (Rapporteur : L. BESSERVE)

Il est présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole pour l'année 2019

**R. PIEL :** Un service Public lié à une Régie Directe pour traiter les eaux usées des communes de RM est une bonne chose. L'existence de ce service accompagne la politique initiée par la Métropole afin de maîtriser dans le même temps, la production d'eau potable via le CEBR. L'eau, pour nous, ne peut pas être considérée comme une simple marchandise. À terme, si mes informations sont bonnes, un service public fusionnera ces deux entités.

L'intérêt est aussi financier car les prix de ce service seront lissés afin d'assurer une cohérence tarifaire dans la métropole.

Pour ce qui nous intéresse ce soir concernant l'assainissement, nous partageons l'ensemble des préoccupations soulevées dans ce rapport.

Cette activité est productrice de déchets qu'il faut traiter. Les terres agricoles sont à peu près à saturation pour enfouir les boues des stations d'épuration. Pour le traitement des boues il se trouve aussi un système de chaulage et de stockage dans des silos. Force est de constater que l'ensemble de ces moyens ont leur limite.

Tout cela ne sera plus suffisant puisque l'accueil de populations nouvelles important est prévu ces prochaines années. La production additionnelle d'eaux usées augmentera les déchets, d'où la nécessité d'adapter les stations en service voire en créer d'autres... ou bien freiner de façon importante l'arrivée de nouvelles populations, ce qui est évoqué dans ce rapport et que nous préconisons déjà, sur d'autres sujets comme celui de l'urbanisation et des déplacements.

La question des déchets est importante, elle deviendra majeure.

Ce rapport très complet expose aussi le problème des autres rejets dits micropolluants,

-Rejets pharmaceutiques (antibiotiques, hormones...),

-Rejets plastiques sous forme de particules,

-Rejet de Métaux,

Qu'il est très difficile de neutraliser et fort coûteux à traiter

Le traitement de tous ces déchets est extrêmement dévoreur d'énergie d'où la nécessité de baisser leur consommation ou leur coût. Cette consommation représente 30% de la consommation d'énergie sur une commune (p11 du rapport). On comprend bien l'enjeu qu'exprime cette question.

La question des raccordements sauvages ou non adaptés, des eaux de ruissellement en temps de fortes pluviosités reste un enjeu pour la performance des stations d'épuration.

Autre sujet : La problématique des réseaux de tuyaux amiantés pour les employés et la population - Puisque l'amiante pose des problèmes de santé publique, ce n'est pas une mince préoccupation. À ce propos Combien de kilomètres y a-t-il sur la commune de Betton et quand doit-on procéder à leur remplacement ?

Nous soulignons positivement l'aide apportée aux familles modestes et, bien sûr, les aides internationales apportées.

Il aurait été aussi intéressant que ce rapport soit accompagné de la composition du Conseil d'Administration et de la fonction des membres la composant.

À ce propos je me permets de vous rappeler que nous avons demandé l'accès à un document résumant les prises de délégation de la majorité dans les différentes instances, leur fonction et leurs émoluments. Nous réitérons notre demande dans un souci de pouvoir les joindre sur leurs compétences et dans un souci de transparence.

En conclusion, un rapport qui doit retenir toute notre attention pour l'intérêt de la population bettonnaise et métropolitaine.

**L. BESSERVE :** En 2019, je faisais partie de la régie d'assainissement et Loïc ALLIAUME était suppléant. Aujourd'hui est présenté le rapport 2019, en 2020, ce sera sans doute un peu plus chaotique avec le changement d'équipe et à Rennes Métropole, un délai plus long puisque le Conseil Métropole s'installait en juillet. Il y a une régie assainissement avec ce souci de partager les responsabilités et donc sur Betton, il n'y a personne à la régie assainissement ce mandat-ci, parce qu'il y a aussi ce souhait de tourner sur l'ensemble du territoire donc on vous donnera la composition du Conseil d'exploitation de la régie assainissement dans lequel il y a des élus, un représentant du personnel et un ou deux représentants des associations environnementales de Rennes Métropole.

Sur le nombre linéaire de kilomètres amiantés en réseau d'assainissement sur la Ville de Betton, je ne le connais pas précisément mais je sais où aller le chercher. Et sur le renouvellement du réseau amianté il se fait au fur et à mesure des opérations de renouvellement et souvent ce réseau amianté n'est pas extrait, il est laissé en sol et on refait une canalisation à côté avec des matériaux PVC. Dans le rapport il est précisé aussi toute la protection qu'on prend du curage des réseaux amiantés et il y a tout un aspect santé, sécurité des agents.

Je voulais vous dire aussi que sur le traitement des boues à Betton, on est quasiment la seule station d'épuration où nous faisons du co-compostage, c'est-à-dire le mélange de boues et de déchets verts qui sont déposés à proximité. Et cette production de compost normé et contrôlé, nous sommes les seuls sur la Métropole à la réaliser. C'est une piste étudiée parce que dans le contexte COVID il y a eu cette problématique d'épandage des boues agricoles qui pouvaient être aussi potentiellement transmissibles du virus. Ce qui n'est pas le cas du compost à Betton puisqu'il est, on va dire, hygiénisé par le processus de compostage. A un moment ou à un autre ça monte à 170°C et toutes les bactéries sont éliminées dans ce processus.

Par rapport à l'accueil de la population, vous êtes constants sur votre discours, je rappellerai juste un chiffre, aujourd'hui nous avons 22 000 demandes de logement social sur la Métropole en attente, alors que nous pouvons attribuer que 3 000 demandes de logement social par an. Donc précaution quand même sur le frein de l'accueil de population parce que ça ne fait que provoquer le renchérissement des biens ou des locations.

Donc vous remarquez le travail des micropolluants que nous remarquons aussi. Je pense que ce rapport est très explicite, pédagogique, exhaustif et va dans le sens du bien commun et vous l'avez souligné sur cette perspective d'être régie directe et sur la production d'eau potable et sur le traitement des eaux usées.

**F. BROCHAIN :** Juste une courte intervention concernant le volet international de ce rapport pour souligner que parmi les projets qui ont été soutenus en 2019, on retrouve un projet concernant l'association DEFI (Développer, former, informer), association bettonnaise qui est une ONG qui a son

siège à Betton et qui a pu bénéficier d'une aide de 5330 € versée dans le cadre d'un projet d'assainissement à Madagascar et d'aide à la circulation d'eau dans une cantine. Je voudrai juste dire que je suis particulièrement satisfait de voir l'intérêt que portait la Métropole aussi à ces actions envers ces pays en voie de développement.

**M. LE GENTIL :** La question a été posée sur les fonctions métropolitaines et sur les satellites, les choses sont assez claires dans les délibérations de la Métropole et des différentes instances. Mais s'il faut le redire ici... donc, je suis personnellement engagé dans la collectivité Eau du Bassin Rennais qui gère le volet potabilisation et distribution de l'eau avec une vice-présidente sur les infrastructures de distribution qui me conduit à siéger au Conseil d'administration de la société publique locale qui gère la potabilisation et la distribution de l'eau. Et je suis également au Conseil d'administration du Groupe Territoires puisqu'il y a une sorte de suspicion sur les émoluments qui pourraient être démesurés... Au niveau de la CEBR, je perçois une indemnité de 420€ et au niveau du Groupe Territoires ce sont des jetons de présence pour les 3 ou 4 C.A. dans l'année qui sont autour de 80€.

**L. BESSERVE :** Merci Morvan pour cette précision. Moi je l'avais évoqué, je suis Maire de Betton, je suis vice-Présidente à Rennes Métropole et je suis Présidente de Territoires. Les indemnités, on les a vues lors de la présentation au Conseil du Compte-administratif de Betton. A Rennes Métropole, je perçois une indemnité de 1600 € et à Territoires je perçois une indemnité de 500€. Tout cela est accessible sur le site ou lors de la présentation des Comptes administratifs de chacune de ces collectivités. Alors d'autres personnes sont aussi en responsabilité, Alice... ?

**A. LANDAIS :** Je siège au Syndicat Bassin versant Ille-et-Illet et Flume qui va bientôt devenir l'unité Ouest pour le bassin versant de la Vilaine Amont, et je ne perçois pas d'indemnité pour cette représentation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

## **2. JURÉS D'ASSISES : TIRAGE AU SORT DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE 2022**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Les jurys d'Assises sont renouvelés chaque année. Il revient aux maires de procéder, à partir des listes électorales (article L 17 du code électoral) au tirage au sort d'un nombre de personnes triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal :

- **A ASSISTÉ** au tirage au sort de 30 personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire 2022.

Madame la Maire énonce les personnes tirées au sort.

## **3. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET EN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Un agent sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet, a fait valoir ses droits à la retraite. Il va être remplacé par un agent sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** l'emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet, en emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 par une précédente délibération,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5. FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – CONVENTION AVEC L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE** (Rapporteur : F. BROCHAIN)

Afin de se mettre en conformité avec le droit européen, la France a supprimé progressivement les tarifs réglementés de vente (TRV), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le gaz et au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'électricité.

Depuis, les collectivités publiques sont donc tenues de mettre en concurrence les fournisseurs potentiels pour leurs approvisionnements en énergie.

Face à la complexité de ce type d'achat, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), centrale d'achat publique, a mis en œuvre des dispositifs d'achat groupé pour le gaz et pour l'électricité, afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

La Ville de BETTON a fait le choix d'intégrer ces dispositifs dès l'origine.

En ce qui concerne l'électricité, une consultation a été initialement lancée par cette centrale d'achat en 2015 (DISPOSITIF ÉLECTRICITÉ 1) en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de trois ans. Cette consultation a été suivie d'un nouvel accord-cadre en 2018 (DISPOSITIF ÉLECTRICITÉ 2). Les marchés subséquents issus de ce nouvel accord cadre arriveront à échéance le 31 décembre 2021.

L'UGAP va relancer prochainement un dispositif d'achat groupé en vue de la passation de nouveaux marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité avec services associés.

La solution d'achat groupé proposée par l'UGAP apporte une sécurité juridique et technique aux collectivités publiques, qui ne maîtrisent pas suffisamment les rouages de l'achat d'énergie.

Au-delà de cette sécurité technique et juridique, la massification génère des gains significatifs et garantit les réponses des fournisseurs. L'effet de volume induit par des acheteurs de l'ensemble des sphères publiques (État, hôpitaux, établissements publics et collectivités territoriales) permet d'obtenir un meilleur prix qu'une structure passant seule son marché pour son

propre périmètre (Depuis 2015, première échéance de la fin des TRV, l'UGAP organise des achats groupés importants regroupant plus de 6 000 bénéficiaires, 115 000 sites et 8,5 TWh (milliards de kWh).

Enfin, le dispositif proposé par l'UGAP prend en compte la qualité des services associés à la fourniture et à l'acheminement d'électricité (notamment le processus de facturation, l'accès aux données de consommation, la relation à la clientèle etc.).

Le dispositif proposé par l'UGAP est le suivant :

#### I- Modalités d'adhésion

Les collectivités qui souhaitent en bénéficier doivent, comme lors des consultations précédentes, signer une convention de mandat avec l'UGAP.

Selon les termes du projet de convention, et dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique, l'UGAP procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence en vue de la conclusion des accords-cadres et des marchés subséquents. Elle est ainsi chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- de collecter les besoins exprimés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de réception et d'analyse des offres ;
- de signer le(s) marché(s) subséquent(s) pour le compte du bénéficiaire.

Dès la signature de la convention, les collectivités doivent communiquer à l'UGAP l'ensemble de leurs besoins.

Au terme de ce recensement, la centrale d'achat doit lancer une consultation dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

#### II- Consultation prévue

La procédure sera allotie selon divers critères, dont notamment les typologies de bénéficiaires, la localisation géographique des sites, la typologie et les caractéristiques techniques des points de livraison, la volumétrie des lots...

L'appel d'offres sera lancé sous la forme d'une consultation ainsi allotie visant à la conclusion d'accords-cadres avec plusieurs opérateurs économiques ultérieurement remis en concurrence, sous la seule responsabilité de l'UGAP.

Leur remise en concurrence sera réalisée sur la base des critères techniques (services associés de facturation, suivi énergétique, qualité de la relation clientèle, optimisation tarifaire des coûts d'acheminement) et prix.

Les marchés conclus sur le fondement des accords-cadres auront une durée courant de leur notification jusqu'au 31 décembre 2024, durée suffisante pour susciter l'intérêt des opérateurs économiques sans lier la collectivité trop longtemps dans un secteur économique très volatil.

Compte tenu des avantages, qui viennent d'être exposés, d'un recours à l'UGAP pour l'achat de fourniture d'énergie, il apparaît judicieux d'intégrer le nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité.

**A. BIDAULT :** Monsieur le Premier Adjoint, dans cette délibération vous nous proposez que l'UGAP (UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC) gère la stratégie d'approvisionnement en électricité de notre commune pour les trois années 2022-2024.

Nous nous interrogeons sur votre politique de développement durable liée à la consommation d'électricité de notre commune.

- La première politique énergétique à mettre en place c'est celle de réduire la consommation, en commençant par rénover nos bâtiments municipaux.

- Un deuxième levier communal est lié aux services publics. L'assainissement comme cela vient d'être évoqué et en ce qui nous concerne l'éclairage public, sur lequel vous pourriez être plus éco-lo-nomes.

Cette période de confinement et de couvre-feu vide nos rues et, comme nous vous l'avons proposé à maintes reprises depuis 6 mois, cette période aurait été une bonne occasion pour habituer la population à de nouveaux usages. Un tel changement s'accompagne d'une communication auprès de la population permettant de lutter contre le sentiment d'insécurité. Des villes comme Orsay, dans le 91 sont en train de prendre ce chemin.

- Le troisième levier, qui fait l'objet de cette délibération, serait de contraindre nos fournisseurs à une production plus respectueuse de l'environnement, à les entraîner sur ce chemin. Comment l'UGAP définit une telle production ? Ont-ils des critères fortement liés à l'émission de CO2 ? Intègrent-ils le risque nucléaire ? A-t-on moyen d'intégrer des valeurs responsables et solidaires à leurs critères ?

Dans la convention, en haut de la page 5, est proposée une option « électricité verte garantie d'origine renouvelable » à 50, 75 ou 100% et faisant l'objet d'un surcoût selon le pourcentage souhaité. C'est vague, que nous apprend la Foire Aux Questions (FAQ) du site internet de l'UGAP ?

L'argumentation commerciale de l'UGAP dans sa FAQ est économique : gagner du temps dans les démarches, dans la gestion, et peser au niveau des fournisseurs d'énergie pour obtenir de bons tarifs collectifs. C'est d'ailleurs l'argumentation que vous avez repris quasiment mot pour mot. Ils indiquent par exemple page 13 que leur stratégie d'achat dynamique multi-clics écarte de fait les producteurs proposant des \*petits\* volumes.

Ils disent également, page 23, qu'une enquête ADEME évalue la consommation de l'ensemble des communes françaises à un peu moins d'un cinquième de la production d'électricité d'origine hydraulique en France et disent ainsi qu'« il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la disponibilité de l'électricité verte si tous les bénéficiaires du dispositif demandaient chacun 100%. » Entre les lignes, on comprend qu'ils font payer un surcoût *greenwashing* qui permet de réduire (sur le papier) les émissions de CO2 des membres MAIS sans engagement pour répercuter ce choix sur la production effective de l'électricité consommée. Les électrons, qu'ils soient verts ou gris, iront au plus près de leur lieu de production, pas à ceux qui les achètent, certains seront même simplement perdus en ligne. Si on souhaite consommer vert, il faut produire vert localement.

- Cette prise en compte de la production locale va de paire avec les très discutables « garanties d'origine » qui s'achètent partout en Europe pour verdir les consommations. L'entretien du 16/02/2021 avec Philippe Tessier, directeur de projet Energie et environnement à l'UGAP, reste flou et semble contredire la FAQ : il indique par exemple que la production hydraulique et les incinérateurs de déchets seraient écartés de l'option verte+, il valorise cette option avec l'utilisation des « garanties d'origine » dont on vient de parler, puis poursuit sur leur offre *premium* « haute valeur environnementale » qui écarte ces garanties d'origine... Tout cela est très opaque, quelles sont les garanties que vous avez eues relativement aux valeurs partagées par les fournisseurs d'électricité qui seraient choisis pour la commune ? Ces options « verte+ » et « haute valeur environnementale » apparaissent-elles sur la convention ? Selon ce qu'elles impliquent, les devoirs qu'elles donnent, les utiliserons-nous pour Betton ?

- Les contours de l'article 5 sur la confidentialité nous interrogent également pour assurer une vraie transparence vis-à-vis des Bettonnais sur ce sujet très politique.

Voici donc nos questions :

- Avez-vous défini un plan pluriannuel qui organise (un) les investissements importants à réaliser dans les constructions de Betton ne serait-ce qu'en terme d'isolation thermique (deux) La production massive d'énergie plus respectueuse de l'environnement sur Betton pour limiter la déperdition et assurer une consommation locale verte (par exemple par des éoliennes ou des panneaux solaires) ? Votre programme promettait 100% des nouveaux habitats passifs dès 2021 et une intégration des énergies renouvelables dans toutes les rénovations. Pendant votre campagne, il était également question de faire une étude pour atteindre une consommation 100% énergie renouvelable et de soutenir la création d'investissement citoyen dans de telles installations.

- Quelles sont les garanties données par l'UGAP sur les pratiques des producteurs d'électricité qui seraient choisis pour la commune ?

- À quoi et à qui s'applique la clause de confidentialité ?

- Enfin, est-ce que l'UGAP va étudier les offres des fournisseurs, comme Enercoop ou Planète OUI, pour n'en citer que deux, qui s'approvisionnent auprès de producteurs d'énergie *uniquement* renouvelable? Votre programme promettait une contractualisation avec un fournisseur vert pour la consommation électrique.

Merci pour vos réponses.

**F. BROCHAIN** : Dans la version actuelle du contrat que nous avons signé au travers de l'UGAP, C'est le fournisseur Direct Energie qui produit l'électricité pour notre ville avec un choix qui a été fait dans la dernière convention d'énergie verte à 100%. Dans ce que vous mentionnez également, sur les futurs choix pour la ville au travers du contrat UGAP, on est dans une phase où on doit se positionner sur un conventionnement qui permettra à l'UGAP de lancer ses appels d'offres et ensuite de revenir vers nous pour savoir quel est notre choix final en terme d'énergie, énergie verte à 50%, à 75% ou à 100%, ou est-ce qu'on veut de l'énergie à haute valeur environnementale...Il faut savoir que cette dernière représente un surcoût de l'ordre de 15 à 20%, l'énergie verte à 100€ aujourd'hui a un coût supplémentaire de 1,8%. L'énergie Verte plus est produite à partir du solaire, l'éolien, le bio-masse mais sans hydraulique et incinération de déchets, c'est une option nouvelle qui est proposée cette année dans la convention UGAP et sur laquelle on aura à se positionner à partir d'octobre-novembre lorsque les retours de l'appel d'offres seront connus.

Bien évidemment la première chose à faire c'est de réduire nos consommations d'électricité et de trouver les moyens de la réduire. Et aujourd'hui on voit bien que les dernières constructions publiques qui ont été faites sur la ville de Betton vont dans ce sens, on pourrait citer la salle de sport aux Omblais...

Concernant l'habitat individuel, on voit bien que c'est une démarche de la collectivité que de tendre vers le passif. Sur la deuxième tranche de la Plesse, par exemple, il y a des logements passifs qui ont été proposés à la vente à l'habitat individuel. Sur cette même zone on a des collectifs passifs qui vont démarrer, donc on est dans une démarche forte avec les promoteurs.

Sur toutes les autres questions qui mettent en cause le fonctionnement de l'UGAP, moi je reste sur un constat, c'est qu'aujourd'hui grâce à nos achats via ce dispositif, on réduit fortement les coûts pour la collectivité et réduit de l'ordre de 10-12% les coûts de l'électricité et de 25% les coûts du gaz, ce n'est quand même pas quelque chose de négligeable pour une collectivité.

**B. ROHON** : Concernant les bâtiments, à chaque fois que nous construisons, nous réhabilitons des bâtiments, les techniques d'économie d'énergie sont évidemment mises en œuvre. Je pense au groupe scolaire actuellement. Et puis, pour ceux qui étaient présents à la Commission Cadre de Vie, l'ALEC avait présenté le bilan énergétique du patrimoine communal et sans rentrer dans tout le détail des chiffres, je tiens à rappeler que sur 13 ans, compte tenu des travaux qui ont été réalisés sur un certain nombre de bâtiments, malgré l'augmentation du parc du réseau éclairage public et l'augmentation du patrimoine, on a « fait l'économie » de dépenses à hauteur de 60 000 € ce qui nous fait une baisse de consommation de 7%. Malgré une augmentation de 38% de la surface bâtie entre 2006 et 2019 donc la commune fait des efforts dans le domaine. Les conseillers présents ici qui étaient dans l'équipe précédente le savent très bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre l'UGAP et la Ville de BETTON et relative à l'adhésion au nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou l' élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. SECTEUR DU HAUT CHALET : DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE DE DESSERTE** (Rapporteur : F BROCHAIN)

Le secteur du Haut Chalet qui borde une partie de la rue de Rennes requalifiée, a démarré sa phase opérationnelle de renouvellement urbain depuis quelques temps ; les travaux de construction sont déjà bien engagés puisque les premières constructions seront livrées au cours de cette année

Le parti d'aménagement de ce site s'appuie sur la création d'une voie de desserte interne allant de l'impasse du Halage à la rue de la Motte d'Ille tout en traversant un espace public central, nouveau lieu de convivialité.

Il convient de dénommer cette voie en cours de création, **rue Joseph Abeille**, en référence à l'ingénieur breton qui a conçu en 1730 le premier projet proposant de creuser un canal entre Rennes et Saint-Malo par l'Ille et la Rance

**F. BROCHAIN** : Je profite de cette délibération pour vous donner des informations sur l'avancement des constructions en cours sur le secteur. Sur le site Lactalis, on a une construction de 3 immeubles de 56 logements, un immeuble de 32 logements en accession libre est construit par LAMOTTE qui seront livrés d'ici quelques jours, fin mars, début avril, et 2 immeubles de 12 logements chacun pour 24 logements à caractère social en PLAI c'est-à-dire financé par le prêt locatif aidé d'intégration et en PLUS logements financés par un prêt locatif à usage social. Ces 24 logements seront livrés en juillet 2021. L'autre opération en cours sur ce secteur, c'est le bâtiment qui concerne le site des anciens ateliers techniques sur lequel le constructeur LAMOTTE va construire un immeuble de 29 logements en accession libre. Les travaux ont démarré par la destruction récente du bâtiment existant et la livraison est prévue pour la fin 2022. Voilà sur ce secteur, ce qu'il y a comme travaux en cours.

**T. ANNEIX** : Madame la Maire, nous constatons que cette délibération est la dernière proposée dans le cadre des délégations de votre adjoint en charge de l'aménagement du territoire – développement durable - mobilités.

Nous souhaitons marquer notre étonnement. En effet lors de la commission du 10 mars, 3 projets de délibérations, nous ont été proposés. Or, ce soir, force est de constater qu'il en manque une et pas la moindre.

En effet cette délibération portait, sur la vente d'une bande de terrain par la ville à des privés, à un prix défiant toute concurrence de 0.50 centimes d'euros. Bande de terrain bordant le ruisseau de la Gravelle au lieu-dit « La Basse Gaudière ».

Le soir du 10 mars dernier, vous nous faisiez Madame la Maire, l'honneur de votre présence à cette commission. De nombreuses questions se sont posées ; exprimant un grand étonnement à la fois sur la vente, le prix mais surtout la nature des terres concernées venant en complète contradiction avec une délibération antérieure. En effet lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, vous faisiez voter par votre majorité l'acquisition par la ville pour un prix au départ de 50 euros (revu à la baisse mais conséquent de 30 euros) l'achat d'une bande de terre sous prétexte que cela faciliterait l'entretien par la ville, du ruisseau à « La Chaperonnais », dégageant ainsi les riverains propriétaires de leur obligation d'entretenir ce cours d'eau. Dont acte.

Malgré de nombreuses interrogations de conseillers municipaux vous avez confirmé ce soir-là, la pertinence de cette opération.

Alors, que s'est-il passé Madame la Maire, entre le 10 mars dernier et ce soir pour que cette délibération soit enlevée ? Merci pour vos explications.

**L. BESSERVE** : Il n'y a aucun problème, les commissions sont là aussi pour débattre. Et quand il s'agit d'affiner un point et c'est donc un point qu'on doit revoir avec les futurs acquéreurs, non pas sur le prix, puisque le prix en zone NP, A ou N est fixé à 50 centimes d'euros au m<sup>2</sup>. S'il y avait augmentation de ce prix, cela voudrait dire que l'on fera de la surenchère sur le prix des terrains et ce qui est préjudiciable à l'activité agricole sur les transactions foncières. Et puis c'est règlementé par l'Avis des Domaines, c'est ce que l'Avis des Domaines avait estimé, 50cts d'euros/m<sup>2</sup>. Par rapport au prix qui avait été pratiqué sur la Chaperonnais, c'était de la zone UE3, donc cela avait aussi fait partie de l'estimation de l'Avis des Domaines. Evidemment le prix en zone A agricole et en zone U à urbaniser, est complètement différent et donc nous nous alignons également sur l'Avis des Domaines. A la Chaperonnais sans revenir dessus de façon détaillée, mais nous avons justifié

cette acquisition notamment par le caractère urbanisé de l'ensemble de la zone et du fait qu'il y aura beaucoup de passage et ce souhait de préserver le ruisseau mais aussi de favoriser l'accès pour avoir l'entretien des grands chênes qui sont sur un terrain qui jouxte le ruisseau et qui nous appartient. Sur la Basse Gaudière, il n'y a pas de grands chênes de part et d'autre du ruisseau, c'est plutôt un alignement d'arbres caractéristiques de bords de cours d'eau type Aulne principalement donc il n'y a pas cette même problématique. Le retrait de cette délibération porte sur la surface et sur la pertinence de céder l'ensemble du parcellaire ou de se garder une partie donc nous devons retourner vers les potentiels acquéreurs pour leur expliquer la situation et proposer soit la vente totale de la parcelle, soit la vente partielle de la parcelle, soit garder la propriété et avoir une convention précaire d'utilisation. Il faut savoir qu'à ce jour, cette parcelle était complètement utilisée par les propriétaires précédents. On a été sollicité par les futurs acquéreurs pour avoir la garantie d'avoir de l'espace parcellaire tout autour de la maison puisque tel qu'on vous l'avait présenté à la commission, si vous vous souvenez du plan, la parcelle communale jouxte le pignon de la maison. Donc voilà la raison pour laquelle la délibération a été retirée parce que la commission a posé des questions et nous sommes retournés sur place, Alice, François et moi-même parce qu'on avait vu ça il y a quelque temps et c'était intéressant aussi d'y aller quand il n'y a plus la végétation pour se rendre bien compte du paysage donc nous souhaitons organiser une rencontre avec les propriétaires.

**F. BROCHAIN :** Le retrait de cette délibération montre bien tout l'intérêt qu'on porte à la qualité du débat démocratique, à l'échange d'idée et je pense qu'il est plutôt à mettre aux points positifs du fonctionnement de notre équipe puisqu'au travers de ce qui a été évoqué en commission et aux questionnements qui ont été soulevés, il a été montré qu'il y avait un travail complémentaire à faire. Donc le fait de retirer cette délibération devrait être vu comme un point positif plutôt que d'essayer de chercher ce qui peut poser problème là-dedans.

**T. ANNEIX :** Mon intervention ne portait pas sur ce qui pouvait poser problème mais sur qu'est-ce qui s'est passé pour que... Les échanges lors de la commission étaient forts riches mais je tiens à rappeler malgré tout que le plan était parfois difficile à voir pendant la visio à certains instants, c'est pour ça.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DENOMMER** la voie desservant ce secteur telle que désignée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LE CHANGEMENT DE LA POMPE A CHALEUR DE LA MEDIATHEQUE THEODORE MONOD**

(Rapporteur : B. ROHON)

L'Etat apporte son soutien aux collectivités dans le cadre du plan de relance en faveur des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Parallèlement, le bureau d'études THALE M INGENIERIE missionné par la Ville a mis en évidence la nécessité de remplacer la Pompe à Chaleur de la médiathèque par une nouvelle plus performante permettant ainsi de réduire les consommations énergétiques.

Ces travaux sont éligibles à la DSIL à hauteur de 30 % maximum du prix des travaux HT.

En conséquence, un dossier sera déposé à la Préfecture qui doit être accompagné d'une délibération de l'organe délibérant sollicitant cette subvention

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention pour le remplacement de la Pompe à Chaleur de la médiathèque pour un coût estimé à 75 000 € HT.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## 8. FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ETE 2021

(Rapporteur : K. LEPINOIT-LEFRÈNE)

Le séjour de vacances est toujours une étape marquante dans la vie d'un enfant. Se détacher quelques jours du cocon familial, aller vers l'inconnu pour gagner en autonomie, pour faire l'expérience de rapports nouveaux avec d'autres enfants et adultes, représente déjà en soi une aventure.

La ville de Betton propose chaque été une offre de séjours variés pour les enfants âgés de 5 à 17 ans.

Les orientations éducatives définies par la ville de Betton permettent d'établir les grandes lignes de ce que l'on nomme le projet pédagogique, qui sera décliné par le directeur de chaque séjour et son équipe d'animation.

En cela, trois grands principes éducatifs guident le projet :

- Les rythmes des enfants : ils sont en vacances et pourront donc prendre le temps et disposer d'horaires souples.
- La vie en collectivité : elle forge les amitiés, la rencontre, l'apprentissage du faire ensemble où les projets individuels se transforment rapidement en projets collectifs.
- Le développement de l'autonomie : il doit se traduire dans une organisation quotidienne où l'activité n'enferme pas les enfants : les temps d'expression y sont nombreux et permettent l'émergence des propositions et la prise de décision collective.

La « colo », lieu éducatif riche de sens, d'émancipation et d'expérimentations pédagogiques doit donner l'occasion à un maximum d'enfants de bénéficier de ce mode de vacances.

A ces séjours organisés s'ajoutent des formules plus flexibles, destinés aux jeunes âgés de 14 à 17 ans. Ils sont mis en place selon la mobilisation des adolescents et leur projet de vacances.

Une pénalité de 30 euros pour les séjours enfance et de 70 euros pour les séjours jeunesse est prévue pour une annulation non justifiée du séjour entre la période du 14 juin jusqu'au premier jour du séjour.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide:

- **D'APPROUVER** l'évolution de la grille des quotients familiaux pour les séjours enfance-jeunesse
- **DE VALIDER** les tarifs de chacun des séjours, sachant qu'ils sont soumis à dégressivité selon la grille

### Séjours 2021 :

Destination	Date	Age	Enfants	Animateurs
<b>Chaperonnais</b>	21 au 23 Juillet	5/6 ans	16	2
	18 au 20 Août	5/6 ans	16	2
<b>Brocéliande</b>	12 au 16 juillet	6/8 ans	24	3
<b>L'île aux pies</b>	19 au 23 juillet	9/11 ans	24	3
<b>Saint Malo</b>	16 au 20 Aout	7/9 ans	24	3
<b>Saint Hilaire- Vendée</b>	17 au 24 Juillet	10-14 ans	24	3
<b>Grand Ouest</b>	A préciser en fonction du projet	+ 14 ans	Entre 8 et 16	2

Séjours LA CHAPERONNAIS 5- 6 ans (né en 2014) (3 jours - 2x16 enfants)		
TRANCHES	TARIFS	%
A	46 €	40%
B	58 €	50%
C	69 €	60%
D	75 €	65%
E	81 €	70%
F	92 €	80%
G	98 €	85%
H	104 €	90%
I	109 €	95%
J	115 €	100%

Séjour PLEINE NATURE- Contes et légendes 6-8 ans Paimpont (5 jours - 24 enfants) Séjour AVENTURE - SPORT 9-11 ans - L'île aux Pies- Bain s/ Oust (5 jours - 24 enfants)		
TRANCHES	TARIFS	%
A	72 €	40%
B	90 €	50%
C	108 €	60%
D	117 €	65%
E	126 €	70%
F	144 €	80%
G	153 €	85%
H	162 €	90%
I	171 €	95%
J	180 €	100%

Séjour BORD DE MER 7-9 ans - St Malo (5 jours - 24 enfants)		
TRANCHES	TARIFS	%
A	82 €	40%
B	103 €	50%
C	123 €	60%
D	133 €	65%
E	144 €	70%
F	164 €	80%
G	174 €	85%
H	185 €	90%
I	195 €	95%
J	205 €	100%

SEJOUR Saint Hilaire de Riez 10-14 ans - 8 jours - 24 jeunes		
TRANCHES	TARIFS	%
A	80 €	15%
B	134 €	25%
C	214 €	40%
D	267 €	50%
E	347 €	65%
F	427 €	80%
G	454 €	85%
H	481 €	90%
I	507 €	95%
J	534 €	100%

CRÉER TON BIVOUAC ÉTÉ		
TRANCHES	TARIFS	%
A	4 €	15%
B	6 €	25%
C	10 €	40%
D	12 €	50%
E	16 €	65%
F	20 €	80%
G	21 €	85%
H	23 €	90%
I	25 €	95%
<b>Séjours 2021 :</b>	<b>Séjours 2021 :</b>	<b>Séjours 2021 :</b>

**A. BIDAULT :** Madame l'Adjointe, il a été indiqué pendant la commission que la CAF permettait d'accompagner la politique sociale de la ville sur les voyages proposés aux enfants selon leur tranche. Vous nous avez indiqué que les tarifs affichés ne doivent pas tenir compte de cette participation de la CAF.

Je m'étais étonné que les pourcentages et tarifs affichés pour la tranche A pour les séjours Brocéliande, L'île aux Pies et Saint Hilaire soient pourtant en deçà des plafonds d'aide de la CAF.

En ces périodes de difficultés budgétaires locales, pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser au maximum les aides de la CAF sur ces séjours et de passer nos tarifs de tranche A à 75€ et 120€ ? Les montants affichés étant de toute façon élevés, les services continueront à faire un excellent travail de pédagogie pour montrer aux familles bénéficiaires que ces séjours sont quasiment gratuits pour les enfants de la tranche A, ce qui est une excellente chose. Merci pour votre réponse.

**K. LEPINOIT-LEFRÊNE :** Les aides de la CAF ne sont pas celles qui ont été annoncées pour les séjours enfants qui sont de moins de 4 jours, il n'y a pas d'aide de la CAF, cela concerne les 2 séjours de la Chaperonnais et le séjour des plus de 14 ans. Pour les séjours enfants qui sont des activités accessoires au centre de loisirs, il y a un montant attribué aux familles et versé directement à la collectivité et qui dépend du quotient familial de la famille. Pour exemple, la famille THOMAS a le droit à 5,28€/jour dans la limite de 6,76€ sur la totalité du séjour. Et pour les séjours jeunesse qui ont donc une durée de plus de 5 jours et pour laquelle on doit faire une déclaration à part et pour laquelle il y a un directeur dédié, c'est un pourcentage de la prise en charge du séjour qui est appliqué. Par exemple la famille d'Alan doit payer 70% du coût du séjour. Les tarifs des séjours et les pourcentages sont les mêmes depuis plusieurs années et nous avons choisi de laisser les mêmes quoteparts aux familles.

**L. BESSERVE :** Vous êtes tous destinataires des grilles tarifaires, donc on s'aperçoit qu'il y a cette présence de tranches qui permet de bien différencier les revenus et donc de permettre aux familles qui sont dans les premières tranches ABCD, de bénéficier de l'aide de la collectivité pour participer aux séjours des enfants avec un reste à charge plus faible. On voit que sur les séjours pour notamment celui de St Hilaire 15% de prise en charge de la collectivité, alors que sur d'autres séjours on voit qu'elle est de 40%. On voit aussi les tarifs des restes à charge des familles qui sont pour une semaine entendable par rapport à ce que cela comporte, transport, hébergement, alimentation, activités sur 4 ou 5 jours. Il est important qu'il y ait une participation minimum, le plus possible, de la part des familles, cela leur permet aussi de dire « je participe au financement des vacances de mon enfant ».

**A. BIDAULT :** Il avait été évoqué en commission, 1 euro symbolique pour certains séjours pour la tranche A. Donc pour St Hilaire le reste à charge reste pour les familles de 80€ c'est bien ça ?

**K. LEPINOIT-LEFRÊNE :** C'est bien ça, oui.

**A. BIDAULT :** C'est vrai que c'est peu par rapport au prix total mais ça reste très élevé pour les familles de tranche A.

**L. BESSERVE :** Alors après ce raisonnement là on peut l'avoir aussi sur la restauration. On sait que pour les tranches A le prix d'un repas est de 1 euro et quelques. Donc payer 1 euro pour un séjour de 8 jours avec déplacement, logement, hébergement, alimentation, activités...Je pense que 80€ ça reste symbolique. On reste sur cette proposition. 80€ par rapport au prix maximum qui est de 535 €.

**A. BIDAULT :** Mais 1 euro pour la restauration, ça reste un budget qui existe déjà pour les familles, 1 euro c'est difficile de faire mieux. En revanche, 80 euros ce n'est pas un budget dont dispose ces familles-là, rarement. Et là ça s'ajoute au budget de la famille, c'est un petit peu différent tout de même. Mais j'ai bien entendu vos arguments.

**N. JAOUEN :** Peut-on connaître le pourcentage pour chaque tranche pour les différentes familles, quelle pourcentage de familles sont concernées par la tranche A...

**K. LEPINOIT-LEFRÈNE :** En 2018 et 2019, puisqu'il n'y a pas eu de séjour en 2020, pour les tranches ABC, cela concerne 10% des familles en 2018 et 7% en 2019. Sur les tranches DEF, on était à 12% en 2018 et 12% en 2019. Sur les tranches GHI, 23 % et 31%. Et sur les autres tranches c'est-à-dire J et extérieur 55 et 50%.

**M. PABOEUF :** En complément, il y a un travail à faire sur qui a accès aux séjours mais aussi quelle est la composition de la population bettonnaise. Et comme 40% des bettonnais font partie des 20% des français les plus riches, c'est normal qu'on voit dans les tranches les plus élevées des séjours une plus grande part de bettonnais, puisque la plupart sont dans les tranches les plus élevées. C'est juste un constat, si les séjours sont accessibles à tous et ne sont pas des séjours ciblés exclusivement sociaux, c'est normal qu'il y ait toutes les tranches et que les tranches les plus élevées soient les plus représentées. Après si on veut avoir une optique sociale, il y a un enjeu à ce que les tranches ABC soient plus représentées que la classe moyenne de la population bettonnaise.

**L. BESSERVE :** La question que tu as posée Nicolas est pertinente. Il faut en effet réfléchir aux tarifs au regard du pourcentage de personnes qui accèdent à ces camps, en parallèle du pourcentage de personnes dans la population. Est-ce qu'elles ont accès facilement ? Il faut lever les freins à l'accès à ces séjours aussi. Il y a donc une étude quantitative et qualitative à mener précisément.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9. ATTRIBUTION DES CREDITS SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES**

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Vu la Loi n° 83-663 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu l'article L212-4 du code de l'Education,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires des écoles publiques.

Ces crédits scolaires sont nécessaires au fonctionnement des écoles publiques en permettant l'achat de fournitures, de matériel éducatif nécessaires aux élèves, la réalisation des projets d'école et les dépenses de photocopies.

Ils sont déterminés au vu des effectifs scolarisés dans les écoles publiques au 1er janvier de chaque année. En janvier 2021, 939 élèves (612 en élémentaire, 327 en maternelle) répartis en 38 classes fréquentent les écoles publiques Bettonnaises.

La proposition qui est faite est d'augmenter le montant affecté aux projets d'école et aux fournitures scolaires de 1 %. Les crédits s'élèvent donc pour 2021 à 68 865.98 € et se répartissent de la façon suivante :

- Montant affecté aux dépenses de photocopies : 1 480.58 € (12 photocopies/semaine/élève pour les écoles élémentaires et 6 photocopies/semaine/élève pour les écoles maternelles).
- Montant affecté aux projets d'école 24 660.90 € (31.80 € par élève élémentaire et 15.90 € par élève maternelle).
- Montant affecté aux fournitures scolaires : 42 724.50 € soit 45,50 € par élève élémentaire ou maternelle).

<b>ECOLES</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Fournitures scolaires</b>	<b>Photocopies</b>	<b>Projets d'écoles</b>	<b>Total crédits 2021</b>
<b>Elémentaire</b>					

Haye-Renaud	216	9 828,00	412,39	6 868,80	17 109,19
Omblais	269	12 239,50	513,57	8 554,20	21 307,27
Mézières	127	5 778,50	242,47	4 038,60	10 059,57
<b>TOTAL élémentaire</b>	<b>612</b>	<b>27 846,00</b>	<b>1 168,43</b>	<b>19 461,60</b>	<b>48 476,03</b>
<b>Maternelle</b>					
Haye-Renaud	128	5 824,00	122,19	2 035,20	7 981,39
Omblais	129	5 869,50	123,14	2 051,10	8 043,74
Mézières	70	3 185,00	66,82	1 113,00	4 364,82
<b>TOTAL maternelle</b>	<b>327</b>	<b>14 878,50</b>	<b>312,15</b>	<b>5 199,30</b>	<b>20 389,95</b>
<b>TOTAL Ecoles publiques</b>	<b>939</b>	<b>42 724,50</b>	<b>1 480,58</b>	<b>24 660,90</b>	<b>68 865,98</b>

Par ailleurs, la ville apporte son soutien à chaque école publique à travers la programmation culturelle (médiathèque, spectacles, expositions) et la mise à disposition d'éducateurs sportifs et d'équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** les crédits scolaires des écoles publiques pour l'année civile 2021 : fournitures, photocopies, projets d'écoles pour un montant de 68 865,98 € correspondant aux crédits de fonctionnement déterminés pour les écoles publiques de la commune.

**T. ANNEIX** : Madame l'Adjointe,

Concernant les fournitures et matériels éducatifs, pouvez-vous, nous préciser l'impact financier de notre adhésion au dispositif REGATE en 2017 et à sa mise en action en 2018 sur l'achat de ces fournitures ? Le pourcentage d'économie pour la ville est-il identique ?

Il avoisinait 30% et cette opération avait permis aux écoles publiques de notre ville de voir augmenter le pouvoir d'achat des écoles publiques. Nous souhaiterions également connaître les modalités qui ont été mises en place pour nous proposer le montant de ces crédits scolaires. Les partenaires de la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves) ont-ils été associés à la réflexion ? Un état des lieux des crédits restant non consommés pour chaque école a-t-il été fait ?

Au-delà de la crise sanitaire, dont nous espérons voir venir la fin dans les meilleurs délais, vous le savez certainement Madame l'Adjointe que pour les projets d'écoles, le budget transport est un poste de dépense important. Nous pouvons nous réjouir que Rennes Métropole sur son territoire applique depuis quelques mois la gratuité pour les scolaires de ces tranches d'âge. Cependant, vous n'ignorez pas que de nombreux projets d'écoles nécessitent de faire appel à des compagnies de transport privées. Avez-vous, Madame l'adjointe, engagé une réflexion de type appel d'offre pour minorer l'impact financier sur ces projets ?

Merci pour vos réponses.

**M. PABOEUF** : Concernant l'adhésion à REGATE, que vous datez à 2017-2018, vous avez-vous-même cités des chiffres, Cet effet, non, je n'en avais pas connaissance et je n'en ai pas discuté avec les services puisqu'il commence à être un peu ancien donc non visible aujourd'hui sur les crédits scolaires. Sur l'évolution des crédits scolaires, est-ce que ça a été discuté avec les partenaires et les écoles, non puisqu'il s'agit d'une évolution marginale pour cette année, et qu'il s'agissait de la construction du budget et qu'il n'y a pas eu de révolution dans l'approche. Et sur la question de l'état des lieux des crédits restants avec les écoles, nous avons constaté en septembre que les crédits scolaires étaient largement inutilisés puisque l'année ne s'était pas déroulée normalement. Les écoles ont trouvé à les utiliser jusqu'au 31 décembre de l'année 2020, par habitude pour les écoles de mobiliser leurs crédits scolaires sur l'année en général. Sur la question du budget transport, actuellement l'enjeu est surtout de montrer la faisabilité de l'utilisation des transports pour les projets parce qu'il y a de forts freins sur le sujet on le sent à chaque Conseil d'école, disant « oui il y a un bus mais en fait on ne peut pas le prendre » même quand il y a un bus au pied de l'école ou au pied de l'activité concernée ». Donc il y a un frein à lever et un travail à faire pour encourager l'utilisation des transports existants et performants. Et on n'a pas cette année travaillé sur la question de l'achat

de prestation commune de transport mais cela ne nous a pas été remonté des écoles comme un besoin. Ils nous arrivent de devancer leurs besoins mais pas toujours.

**L. BESSERVE** : J'apporte un petit complément à la question REGATE, le dispositif REGATE est un groupement de commandes métropolitain donc les villes de Rennes Métropole s'associent en groupement de commandes et font des appels d'offres. Cela permet une baisse de prix sur l'approvisionnement et concernant les fournitures scolaires, cela avait permis de bénéficier d'une baisse des prix de 30% à l'époque. La finalité n'est pas toujours à avoir le prix le plus bas, il faut qu'on garde à l'esprit toutes les règles sociales et environnementales dans nos appels d'offres. Aujourd'hui le +1%, on sait aussi que les crédits ont été consommés mais avec des difficultés à les consommer parce que le contexte a fait qu'aucune sortie, aucun projet d'école n'a été possible. Ceci dit les écoles ont intégralement consommé leurs crédits scolaires et on leur dédie les enveloppes habituelles avec ce pourcentage d'augmentation avec tout ce qui peut être mis à disposition aussi sur la commune. On peut souligner l'effort de la collectivité sur sa participation à la veille sanitaire dans les écoles et tout ce qui a été mis en place en termes de personnel, en termes de moyens matériel (gel hydroalcoolique, barrières, essuies-mains, ...) pour respecter les protocoles sanitaires.

Par rapport au transport, il y a l'activité piscine où là c'est à l'extérieur de la Métropole et l'usage du bus n'est pas possible et il y a des contraintes pour encadrer les jeunes enfants dans les transports en commun. Une autre option, c'est de développer au maximum les activités sur Betton et de faire les déplacements à pied. Cela permet de limiter les déplacements mais je sais que cela n'est pas forcément possible pour tous les projets d'école.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour » et 5 absentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

## **10. DETERMINATION DU COUT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE**

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Chaque année, il est nécessaire de déterminer le coût moyen d'un enfant scolarisé en maternelle et élémentaire publique, lequel permet :

- D'une part, de fixer la participation des communes de résidence pour leurs enfants scolarisés sur la commune en application des dérogations prévues à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, modifiée le 19 août 1986 (à l'exception de la ville de Rennes, avec laquelle une convention de réciprocité a été signée),
- D'autre part, de déterminer le montant du crédit affecté au titre du contrat d'association avec l'école privée Raoul Follereau.

Ce coût est établi sur la base des dépenses de fonctionnement fixées par la circulaire interministérielle éducation nationale / intérieur du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Il comprend uniquement les dépenses obligatoires de fonctionnement c'est-à-dire l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux (fluides, produits d'entretien, fournitures et petit équipement, contrats de maintenance), fournitures scolaires, affranchissement, téléphone, rémunération des ATSEM, services généraux.

Au vu des résultats comptables de l'année 2020, le coût pour un élève en maternelle est de 1283€ (contre 1 139 € en 2019) et pour un élève en élémentaire de 341 € (contre 401 € en 2019).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **FIXER** comme suit les coûts moyens des charges de fonctionnement à :
  - 1 283 € pour un enfant en maternelle scolarisé au 1er janvier 2021,
  - 341 € pour un enfant en élémentaire scolarisé au 1er janvier 2021.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **11. CONTRAT D'ASSOCIATION : FIXATION DU CREDIT GLOBAL AFFECTE A L'ECOLE PRIVEE**

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'Etat des contrats d'association à l'enseignement public conformément à l'article L 442-5 du Code de l'Education.

Les communes prennent alors en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Depuis la signature du contrat d'association de l'école privée Raoul Follereau en septembre 1992, la commune participe à leur dépenses de fonctionnement à hauteur d'un forfait par élève domicilié à Betton et calculé selon la loi, sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

Il convient donc chaque année de définir le montant de la participation communale selon le nombre d'élèves. Ainsi, à l'école Raoul Follereau, 142 élèves sont en maternelle et 221 élèves en élémentaire.

Par ailleurs, les coûts moyens des charges de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont fixés à :

- 341 € pour un enfant en élémentaire
- 1 283 € pour un enfant en maternelle

Ce qui permet de calculer le montant qui sera versé à l'école privée au titre du contrat d'association à :

Maternelle	142 enfants X 1 283 €	182 186 €
Elémentaire	221 enfants X 341 €	75 361 €
	<b>TOTAL</b>	<b>257 547 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AFFECTER** un crédit de 257 547 € au titre de l'année 2021, à l'article 6574.1 au titre du contrat d'association.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ce montant à l'école privée au titre du contrat d'association.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **12. RESTAURATION MUNICIPALE : PARTICIPATION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU**

(Rapporteur : M. PABOEUF)

La cuisine centrale à gestion municipale prépare et livre les repas à l'Ecole privée Raoul Follereau ; en contrepartie, elle applique les tarifs communaux, assure la facturation aux familles et perçoit directement le prix de ces repas. L'organisme gestionnaire de l'Ecole Raoul Follereau, l'OGEC, assure pour sa part la distribution, la surveillance, l'entretien et le pointage des enfants pour la facturation.

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée pour la fixation de la compensation aux charges de fonctionnement du service de restauration scolaire, il convient de déterminer la participation 2021.

Celle-ci est proposée à 100 551 € contre 96 733 € en 2020 (+ 3.95 %) pour tenir compte des taux d'évolution des différents postes de dépenses et la prise en compte des charges supplémentaires liées au protocole sanitaire (encadrement supplémentaire et produits d'entretien). La demande de l'école Raoul Follereau est de 128 327 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

▪ **DE FIXER** le montant de la participation 2021 à 100 551 € pour les charges de fonctionnement de restauration scolaire.

**T. ANNEIX :** Madame l'Adjointe, comment se décline l'augmentation de 3,95 % que vous proposez ? Nous souhaiterions connaître le montant de la demande initiale de la part de l'OGEC avec la part que l'on peut appeler « habituelle » et la part « exceptionnelle » liée à la COVID. En effet, les années passées hors COVID, comme vous le savez, la collectivité n'honorait pas l'intégralité de la demande initiale.

Autre interrogation, concernant l'offre de restauration et l'enjeu important pour un très grand nombre de familles et d'élèves fréquentant nos écoles publiques. Les dernières mesures renforçant le protocole sanitaire que l'on trouve sur le site officiel de l'administration française, publié le 2 février dernier pour une mise en place au plus tard le 8 février à savoir :

- Le port du masque de catégorie 1 ou chirurgical par les enfants lorsqu'ils sont assis tant qu'ils ne consomment pas.

-Le nettoyage et la désinfection des tables *a minima* après chaque service et, si possible, après chaque repas.

- Pour les élèves de primaire, le non-mélange d'élèves de différentes classes avec distanciation d'au moins 2 mètres (auparavant 1 mètre).

- Le dressage à l'assiette et / ou plateau pour éviter les manipulations.

- Une aération ou une ventilation des espaces de restauration devant être fréquemment assurée.

Ces différentes mesures connaissent-elles des difficultés d'application ?

Autre point, l'anticipation étant dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres une exigence : l'aération des locaux.

Avez-vous, Madame l'Adjointe, étudiée la possibilité d'équiper les espaces de restauration voire les classes de capteurs de CO2.

Les services du premier ministre et le ministère de l'éducation nationale préconisent ces équipements. Ces capteurs ne permettent pas de mesurer le taux de contamination mais sont des indicateurs sur une concentration de CO2. Le taux de CO2 indique la qualité de l'air respiré et aussi la nécessité de ventiler. C'est une façon de vérifier si l'air est suffisamment pur. Quand le taux de CO2 est faible on diminue la probabilité de contamination.

Pour information, ces capteurs ont été largement adoptés dans les écoles allemandes.

Concernant les espaces dédiés à la restauration, comme le préconisent également les services de l'Etat concernés, avez-vous étudié, Madame l'Adjointe, la possibilité d'exploiter d'autres espaces que les locaux habituels (gymnases, salles communales) ?

Avec déjà une plage horaire augmentée et la mise en œuvre de ces possibles locaux, ce scénario permettrait de limiter encore plus le brassage. Ainsi, le respect des distanciations y serait également augmenté.

Merci Madame l'Adjointe.

**M. PABOEUF :** Alors on va bien au-delà de la participation à la restauration,... il y a des questions auxquelles je ne pourrai pas répondre aujourd'hui. Sur le montant de la participation, entre 2020 et 2021, on avait appliqué un taux d'augmentation de 5% sur les fluides, on a fait la même chose, sur les produits d'entretien on avait mis 2%, on a mis 30% et sur les charges de personnel, on avait mis 2,5%, on a mis 3%. Donc clairement bien que ce poste ne soit pas majeur dans les différents postes, entre un demi-point sur les charges de personnel qui est un poste important et 30% sur les produits d'entretien, on arrive presque à 4% d'augmentation sur la participation à la restauration scolaire. Pour les contraintes sanitaires liées à la restauration, les enfants doivent porter un masque chirurgical de catégorie 1, cela a été évoqué en Conseil d'école, les écoles et le périscolaire en ont informé les familles, mais cela n'est pas possible de vérifier que un masque maison est bien une catégorie 1 donc on espère que les familles jouent le jeu. Sinon, cela reviendrait à interdire tous les masques non industrialisés, donc pour l'instant la position des écoles est de rappeler aux familles qu'il y a des catégories de masques autorisées et d'autres non. Pour la distanciation et des nettoyages entre chaque service et distributions

des plateaux, cela est bien respecté. C'est le cas aussi pour l'aération des locaux mais il faut que je vérifie. Le protocole a été fortement travaillé par notre responsable de l'hygiène, par les équipes et par les écoles évidemment, chaque détail du protocole a été travaillé en collectif. Pour s'assurer que les enfants mangent entre eux, ils ont été pris en photo la première fois qu'ils ont mangé à la cantine et les photos sont affichées à côté des tables et les enfants doivent se repositionner de la même manière à chaque repas. Cela fait partie des petites astuces mises en place par les équipes pour faciliter le fonctionnement. Faire manger les enfants par classe, la distanciation entre les enfants, et entre les groupes classes qui sont par ailleurs réunis sur le temps périscolaire, cela a été assez aisé du fait que nous avons adopté un protocole sanitaire plutôt sur un niveau supérieur quand il y avait des possibilités de dérogation, on a été au maximum de ce que nous permettaient nos équipes et nos locaux, ce qui fait qu'on a augmenté le niveau de pression au niveau national et au niveau de Betton, ça ne s'est pas trop ressenti. Il n'y a pas eu de modification du fonctionnement parce qu'on s'était donné un protocole assez strict et puis des marges. Vous parlez de l'utilisation d'autres locaux, cela a été fait dans d'autres communes quand faire manger les enfants dans le respect des conditions sanitaires n'était pas possible. Cela n'est pas évident, cela implique beaucoup de logistique, beaucoup de ménage, beaucoup de personnel pour faire déplacer les enfants jusqu'aux espaces, imaginons même la salle de sport qui est attenante à la cantine de la Haye-Renaud, passer les marches avec les chariots ce n'est pas évident, on est en liaison froide, il faut réchauffer en cantine et après il faut refaire sortir de l'office pour aller dans le gymnase, cela serait compliqué de faire manger chaud les enfants et d'ailleurs les enfants ne mangent pas forcément chaud là où ça a été organisé, enfin ça dépend de l'organisation initiale du service de restauration.

Sur le fait de préconiser des capteurs de CO2, quand on travaille sur la qualité de l'air en général, on se rend compte que la qualité de l'air peut devenir très mauvaise rapidement et de manière alarmante dès qu'on a des enfants dans une classe quel que soit la situation sanitaire mais heureusement 5 minutes d'aération permettent d'y remédier. On a un certain nombre de capteurs de déployés dans les écoles dans le cadre d'une opération avec l'Observatoire de la qualité de l'air et l'ALEC. Donc on a un déploiement de capteurs de CO2 mais installés avant la crise sanitaire. Donc ils sont utilisés évidemment.

**B. ROHON :** Je vous confirme que l'ALEC est passée dans les groupes scolaires très récemment, et qu'ils ont mis en place des capteurs et on aura certainement prochainement les résultats des relevés et on ne manquera pas de vous les communiquer dans le cadre de la commission ou Vie Scolaire ou Cadre de Vie.

**L. FAROUJ :** Je tiens à saluer, je parle en tant que conseillère municipale mais aussi en tant que maman, tout le travail qui est mené par les équipes, agents municipaux et animateurs. Je trouve dommage de ne pas suffisamment remercier tout le travail qui est mené.

**M. PABOEUF :** Ma remarque disant crise sanitaire ou pas il faut aérer, c'était des capteurs comme outil pédagogique oui, des capteurs par défaut de toutes les salles de classe me paraîtrait une dépense démesurée, puisque par défaut il faut aérer une salle de classe toutes les 2 heures quel que soit la situation.

**T. ANNEIX :** Je suis plutôt rassuré, en effet. Mon intervention permet à une conseillère municipale de remercier l'engagement des services. Comme quoi toute délibération peut amener à des choses auxquelles on ne s'attend pas. Par ailleurs, sur les capteurs, malgré tout, c'est nécessaire que vous y pensiez, si malheureusement des mesures encore plus draconiennes devaient se poser. On voit l'évolution encore ces dernières heures et les annonces faites en début de semaine, et le débat, qu'il y a actuellement, très fort, des fermetures ou pas des cantines scolaires. Je pense que la fermeture des cantines scolaires pour nombre de familles et d'enfants, ce serait très problématique. Et si on pouvait tout simplement préparer le pire, comme vous le disiez, être un peu plus au-dessus des contraintes demandées, ça pourrait rassurer certains parents, je pense.

Et concernant, les masques, en effet, c'est un budget pour certaines familles. Est-ce qu'il serait possible de mettre à disposition des masques auprès des directions d'écoles parce qu'ils connaissent bien les situations familiales, ces directeurs pourraient donner éventuellement un masque de temps en temps aux enfants.

**M. PABOEUF :** Aujourd'hui l'Education Nationale a un petit stock de masques dépannage, oublis ou masques cassés. Et le périscolaire a également un stock de masques qui ne pourraient pas être distribués massivement mais si un enfant arrive et qu'il a oublié son masque ou qu'il l'a cassé, il en a un.

**L. BESSERVE :** Merci Leïla. Le message que tu as envers le personnel, on a déjà eu l'occasion de remercier l'ensemble des personnels de la Collectivité, depuis 1 an, plusieurs fois. Mais c'est bien de renouveler des adaptations, et des demandes. Donc aujourd'hui, on pouvait espérer un mieux, la vaccination arrive même si elle a un rythme lent, le printemps arrive (à un rythme lent également), mais on observe une accélération de la circulation du virus et on n'est pas à l'abri de décisions qui pourraient intervenir dans les jours qui viennent. Donc c'est très fluctuant. Il faut qu'on responsabilise les parents, on leur fait confiance mais il faut être vigilant. Les services, la collectivité ont accompagné toutes les dispositions sanitaires que nous devons prendre, nous avons mis les moyens financier et matériel, les personnels se sont démenés quant à l'organisation et je pense que nous avons fait les bons choix, il y a quelques temps au mois de novembre parce qu'à l'époque au mois de novembre on disait que peut-être ce serait mieux. Mais l'hiver n'était pas commencé. Sur l'aspect sanitaire, les vaccins n'étaient pas arrivés. Et vous le voyez, l'hiver se termine, les vaccins sont là et on est encore toujours avec cette pandémie COVID-19 donc soyons prudents, restons mobilisés. Je rappelle que la Mairie tient un registre et rappelle les personnes qui sont en attente de vaccination donc un travail est fait au quotidien dont on ne fait pas forcément mention tous les jours. Mais croyez bien que nous sommes au quotidien vigilant dans ce domaine et les services aussi et je les remercie bien évidemment.

Je crois Alice que tu avais aussi une intervention sur la restauration.

**A. LANDAIS :** On voulait vous présenter ce petit document qui va apparaître sur les sites des écoles et des cantines scolaires. La loi EGAlim du 30/10/2018 prévoit un ensemble de mesures qui concernent la restauration publique et privée, et ce secteur prévoit un levier d'actions essentielles pour favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et durable ? Et parmi toutes ces mesures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la loi prévoyait que les usagers des restaurants étaient informés une fois par an par voie d'affichage et de communication électronique de la part des produits de qualité durable qui entrent dans la composition des repas qui sont servis. Par produits de qualité et durable, on entend les produits qui sont produits sous les signes de qualité, tel que le label rouge, le label AOP et le la pêche durable et bien sûr tous les produits issus de l'agriculture biologique. Ce petit baromètre qui vous est présenté, il est valable pour le mois de février 2021 et on reproduira l'exercice jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Vous voyez que dans la part des assiettes qui ont été servies au mois de février, 32% étaient sous label bio, 11% étaient sous un autre signe de qualité (Label rouge, AOP...) et on a la chance de pouvoir bénéficier du programme Terres de Source qui entrait pour 5% dans l'assiette de février 2021. Vous avez sur le petit panneau à droite qui vous rappelle les objectifs de la loi EGAlim sur la composition de l'assiette et les objectifs de la liste de Betton Ensemble. Objectifs de la loi : 50% de produits de qualité et durable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 intégrant 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique Notre liste ayant souhaité pousser le curseur à 50% d'approvisionnement bio local et de saison complété par Terres de Sources à horizon 2025. En bas à droite, vous avez un petit rappel qui permet aux convives de retrouver ce baromètre et ce détail des menus qui sont prévus pour les mois à venir avec la distinction de l'origine des produits notamment label rouge, AOP, bio, etc... sur le site internet de la ville et sur la page qui lui est dédiée. Ce baromètre va également être ajouté à cette page du site internet, on refera l'exercice tous les mois jusqu'en juin. Nous procéderons à l'affichage, une fois par an tel que sollicité par la loi EGAlim et selon les voies de communication qui sont prévues.

**L. ALLIAUME :** Sur les capteurs, ce serait un coût avec cette pandémie dont on ne voit pas la fin même si les vaccins arrivent Mme la Maire, on reste avec ce virus et qui sera là encore à l'avenir. On peut en effet envisager que demain on soit avec une restauration qui soit fermée et il faut savoir quand même qu'on a des enfants qui mangent à la cantine et Betton n'est pas si riche que ça, il y a des familles pour lesquelles c'est très dur, et peut-être que ces enfants n'ont qu'un seul repas par jour où très peu le soir. Donc il faut être prudent justement pour pouvoir conserver notre restauration face à cette pandémie.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**13. SAISON CULTURELLE : REMBOURSEMENT DES PLACES POUR LE CONCERT « JEANNE CHERHAL » - DECISION MODIFICATIVE**  
(Rapporteur : S. ROUANET)

Le concert de Jeanne CHERHAL programmé le 23 janvier a dû être annulé en raison du protocole sanitaire actuel comme quasiment l'intégralité des dates de la saison. Les spectateurs ayant acheté une place ont été informés de cette annulation et du remboursement prévu.

La Ville de Betton avait pris, en janvier dernier, la décision de rembourser les billets achetés pour ce spectacle, aucun report n'étant alors prévu.

Après plusieurs échanges avec la production, une date de report est prévue le 18 juin 2020 à 20h30.

Il convient donc de rembourser au plus vite les spectateurs afin qu'ils puissent racheter une place pour le concert de juin. Pour cela une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les crédits suffisants pour effectuer ces remboursements comme suit :

Article	Libellé	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 500 €
6042	Achats de prestations de services (spectacles)	- 3 500 €
	TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE PROCEDER** au remboursement des places pour le concert de Jeanne CHERHAL qui aurait dû avoir lieu le 23 janvier,
- **DE PROCEDER** à une décision modificative pour permettre ce remboursement sur le chapitre 67.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 14. INFORMATIONS

(rapporteur : L. BESSERVE)

#### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

(Rapporteur : L. BESSERVE)

- Rue du Docteur Laennec, répondu le 11/02/2021,
- 16 rue de la Forge, répondu le 24/02/2021,

#### DECISIONS DE LA MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

(Rapporteur : L. BESSERVE)

N°	Date	Objet	Montant	Type de contrat
----	------	-------	---------	-----------------

<b>21-01</b>	19/02/2021	Contrat d'abonnement Taelys (logiciel de gestion de la dette)	1 500 € HT	Prestations
<b>21-02</b>	10/03/2021	PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉSAMANTAGE D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA HAYE-RENAUD	22 750 € HT	Travaux

## REMERCIEMENTS

(Rapporteur : L. BESSERVE)

- Comité de Jumelages
- Banque alimentaire de Rennes
- Betton solidarités
- Les enfants des Rues de Pondichéry Bretagne
- 

**La séance est levée à 20h30.**

**F. MIGNON :** Mesdames et Messieurs les élu.e.s de la minorité,

Dans votre dernière tribune, parue dans le Betton Infos du mois de mars, vous exercez comme à l'accoutumée votre droit d'expression, ce dont nous pouvons nous réjouir dans le fonctionnement démocratique de notre commune. Vous y suivez la ligne éditoriale qui est la vôtre depuis notre élection il y a un an, à savoir une posture d'opposition - conforme à votre discours inaugural - dans une interprétation des actes et des paroles qui vous appartient.

Vous revenez dans votre article sur le repas des aînés et ses suites, et vous me faites l'honneur de m'y citer. Cependant, vous avez pris quelques libertés dans la retranscription des échanges autour de ce sujet : pour cause je n'ai jamais tenu les propos que vous me prêtez, à savoir « S'il n'y a pas de colis, c'est la faute à la Covid ».

En réponse à Stéphanie Lapie qui interrogeait le choix de ne pas confectionner de colis pour nos aînés, j'ai rappelé que, compte-tenu du contexte sanitaire, nous avons dû annuler le repas des aînés programmé en octobre 2020 et que, par conséquent, le budget y afférent avait en partie été reversé au budget du CCAS pour couvrir une partie des dépenses liées à la Covid. Par la suite, à propos du colis à proprement parler, au regard du budget alors disponible - environ 5 000 euros, et considérant le nombre potentiel de destinataires - 2 000 personnes dans une fourchette haute, j'ai souligné que cela aurait représenté un bien maigre panier garni. Je n'ai donc jamais dit que l'absence de colis était la faute de la Covid, et encore moins de la faute à la Covid. La question des moyens humains et celle de la recherche d'un vrai temps de convivialité ont en outre guidé notre choix.

Ne doutant pas de votre intégrité et de votre honnêteté intellectuelle, je sais pouvoir attendre de vous un erratum dans le prochain numéro de Betton Infos ainsi qu'une attention particulière portée à vos sources quand il s'agira dorénavant de citer les propos des élus.

Je vous remercie.

**R. PIEL :** J'ai une question qui porte sur l'accessibilité au canal quand vous allez dans la direction des Brosses à droite, au Pont du Canal, on a une descente, et vous avez aussi une petite allée qui descend pour aller sur le parking du commerce et là il y a des soucis importants pour les fauteuils roulants pour pouvoir aller facilement sur le halage et il y a aussi un problème sur la descente qui emmène un peu plus bas et qui rend assez dangereux le passage des fauteuils roulants pour personnes handicapés. Donc j'en fais la remarque pour qu'on puisse regarder ça tout en sachant qu'il y a des compétences diverses dans ces endroits-là.

**L. BESSERVE :** Ce problème avait été identifié. Avant il y avait compétence de la commune et de la Région, aujourd'hui, c'est de la compétence de Rennes Métropole mais aussi de compétence de la commune notamment concernant les marches qui vont vers le parking de la surface commerciale et puis compétence Région avec ce dénivelé qui est nécessaire puisque les bateaux doivent passer sous le pont ou alors ce serait d'avoir des rampes qui iraient très très loin. Pour accéder au parking de la surface commerciale, la voirie actuelle, le long de l'avenue d'Armorique permet un accès en fauteuil mais l'accès au canal de ce côté-ci est assez difficile, je vous l'accorde. On retrouve ce point d'accès difficile tout au long du canal, à chaque fois qu'il y a un franchissement de route, il doit y avoir un tirant d'air pour laisser passer les bateaux et donc automatiquement les routes sont beaucoup plus hautes et pour

pratiquer le halage avec mon fils en fauteuil, c'est effectivement une grosse difficulté. Il faut repérer les endroits où on peut accéder sans avoir ce genre de difficultés, ils ne sont pas nombreux mais c'est aussi proposer des itinéraires possibles pour les fauteuils roulants.

**R. PIEL** : 2<sup>ème</sup> question : Est-ce que vous seriez candidat pour accueillir un vaccinodrome ?

**L. BESSERVE** : Bien évidemment, nous avons été candidat pour mettre à disposition cette salle pour la vaccination. St Grégoire a été retenu. Et si vous avez suivi l'actualité, il n'y avait que Rennes et St Grégoire, et dernièrement Bruz a été retenu aussi pour un centre de vaccination au Parc des Expositions. Alors pour une répartition sur l'ensemble de la Métropole ayant un grand centre de vaccination à St Grégoire, c'était un peu difficile d'en avoir un également à Betton. On est en relation avec le Pôle Santé, les médecins, pharmaciens, infirmiers pour suivre cette évolution et si demain les médecins souhaitaient une mise à disposition de salle pour vacciner bien évidemment on le ferait, dans la confluence, ou dans la salle Anita Conti, ou dans la Galerie de l'Îlet. Aujourd'hui, les demandes viennent de la protection civile qui ont eu à former leurs bénévoles sur notamment les questions de transfert de malades et on leur a mis des salles à disposition pour formation et les vestiaires de la Touche pour la prise de douche et se changer lorsqu'ils sont amenés à faire des transferts de malades d'une région à une autre notamment sur Rennes. Je vous rappelle que la Protection civile a son antenne dans la zone d'activités de la Forge. Il est évident qu'on soit partenaire de cette instance de Protection civile qui œuvre aussi à la lutte contre la COVID 19.

Concernant la vaccination, on est en train de rappeler toutes les personnes qui s'étaient inscrites. 150 ou 200 personnes s'étaient inscrites en Mairie de Betton, et finalement en les rappelant certaines ont eu des rendez-vous et sont vaccinées. Aujourd'hui on surveille au quotidien, et je remercie les services aussi, les créneaux disponibles pour la vaccination, sachant que pour les plus de 75 ans, beaucoup ont eu deux injections. Et ce qui va être proposé prochainement, c'est l'ouverture à la vaccination aux plus de 70 ans, sans comorbidités. Dès que les créneaux vont s'ouvrir, on se propose de prendre rendez-vous pour eux et nous mettons les moyens nécessaires pour faciliter le transport des personnes qui en ont besoin.

Il y a aussi l'appui aux associations pour les cours de sport adaptés en intérieur et en extérieur, les associations s'adaptent aussi en permettant la pratique sportive sur les stationnements, notamment à la Touche.

**R. PIEL** : Il y a sans doute une catégorie de personnes âgées ou handicapées qui va avoir du mal à s'inscrire parce qu'effectivement les gens qui veulent s'inscrire, vous les connaissez et vous pouvez les rappeler, c'est parfait, mais il y a des gens hors circuit. Je ne sais pas si on n'a pas affaire parfois à des personnes qui ne sont pas capables de faire la démarche pour s'inscrire à une vaccination. Est-ce que vous pouvez mettre quelque chose en place avec les associations qui pourraient être des ressources pour vous dire que telle personne, je ne crois pas qu'elle va s'inscrire et je ne crois pas qu'elle va faire des démarches pour que le CCAS ou les services sociaux de la mairie puissent essayer de repérer ces personnes-là qui ne feront pas les démarches.

**L. BESSERVE** : Une relation permanente existe avec les associations qui œuvrent auprès des personnes âgées, le Club de l'Amitié, le Relais Atout'Age, Relais Services et donc, on est très attentif si ils nous faisaient part de personnes en difficultés nous prendrons en charge, bien évidemment la démarche pour les inscrire et les amener à la vaccination si il n'y a pas de possibilités de vaccination locale. Je sais que les médecins, aujourd'hui commencent à vacciner dans leur cabinet et qu'ils disposent de quelques flacons mais ce n'est pas forcément des dizaines et des dizaines de personnes, c'est plutôt 7-8 par jour me semble-t-il.

**N. LUCAS** : Il existe aussi une vaccimobile qui vient d'être mise en place pour les personnes âgées financée par le département. Les personnes âgées de la commune, par le biais de la mairie peuvent y avoir accès plus facilement.

**L. BESSERVE** : On va noter mais j'ai cru voir dans la presse que c'était plus pour les territoires ruraux.

**T. ANNEIX** : Est-ce que la commune pourrait mettre à disposition une salle communale pour les artisans et les ouvriers qui travaillent sur notre territoire ? Vous savez qu'il y a des communes qui sont rentrées dans cette démarche. Il faut bien évidemment des autorisations ARS mais l'on pense que ce serait intéressant que la ville puisse offrir un espace à l'abri des intempéries pour que les ouvriers, les artisans

qui exercent sur notre territoire communal, et il y en a puisqu'il y a beaucoup de grues, alors ce serait intéressant de leur proposer quelque chose. Est-ce que c'est possible, envisageable ?

**L. BESSERVE** : Aujourd'hui on a mis des salles communales supplémentaires à disposition de nos agents pour qu'ils respectent la distanciation physique et permettent aux agents de la collectivité de manger sur place. Nous n'avons pas forcément été saisis par des ouvriers sur cette demande-là. Alors peut-être qu'ils n'osent pas, peut-être qu'il faut aller voir. Il y a des possibilités, certaines communes ont ouvert des salles et on s'est posé la question, mais nous n'avons pas eu de demandes. Il faut peut-être aller la chercher et si on avait une demande on l'étudierait en bureau municipal.

**T. ANNEIX** : Je partage effectivement mais peut-être que l'offre fera venir les gens mais effectivement beaucoup ne doivent pas s'autoriser à frapper à la porte de la mairie pour demander un espace ou qu'ils préfèrent manger dans des camionnettes.